

CONTEXTE PREVENTION / COVID 19
PRINCIPES D'ACCUEIL ET D'ORGANISATION DU LYCEE MISE A JOUR 02/11/2020
(validé en conseil d'administration le 03/11/2020)

L'organisation qui suit prend en compte les consignes nationales en matière de prévention sanitaire liée à la COVID-19

- Accueil de TOUS LES ELEVES, présence obligatoire au lycée (sauf cas médical justifié par un certificat médical)
- selon l'emploi du temps publié dans Pronote, et avec comme outils de communication avec élèves et parents toutes les fonctionnalités de Pronote dont les codes ont été communiqués, ces codes sont à activer par tous,
- avec l'obligation pour chacun de respecter les consignes sanitaires qui soutiennent de manière solidaire et interdépendante la santé de tous, à la maison avec nos proches comme au lycée
- avec invitation forte à se tenir informé régulièrement, toute évolution des besoins sanitaires et des conséquences en organisation feront systématiquement l'objet d'une information des personnels, des élèves et des parents par la Direction du lycée.

Si la situation sanitaire locale venait à le justifier ou si l'établissement par sa taille ou son organisation n'était pas en mesure de respecter les règles posées par le protocole national (évolutif), un enseignement à distance pourrait être partiellement mis en œuvre avec l'accord et l'appui du rectorat.

NB Tout élève contrevenant aux consignes sanitaires aura un entretien avec un CPE qui informera la famille. En cas de récidive, l'élève sera sanctionné.

ORGANISATION GENERALE

AVANT DE PARTIR AU LYCEE

Les parents s'engagent à prendre les précautions suivantes avant d'envoyer leurs enfants au lycée :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants notamment par la prise de température
- en cas de symptômes évocateurs ou de fièvre (38° ou plus), l'élève ne devra pas se rendre au lycée et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider des mesures à prendre
- les élèves ayant été testés positivement au SARS covid 19, ou encore identifié comme contact à risque, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ne doivent pas se rendre dans l'établissement (voir différentes situations médicales sur le site du lycée)
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant un lavage au départ et au retour à la maison.
- Ils veilleront à prévenir la vie scolaire par téléphone ou par Pronote si leur enfant n'est pas en état de se rendre au lycée.

Avant de partir l'élève veillera à bien préparer ses affaires scolaires de la journée : aucune mutualisation de matériel ne sera possible. De ce fait, l'élève devra veiller à avoir ses affaires scolaires au complet, sans avoir à demander à son voisin, stylos, feuilles, gomme, etc, et à ce que sa tablette et sa calculatrice soient bien chargées.

LA FAMILLE DOIT IMPERATIVEMENT FOURNIR A CHAQUE ELEVE

- **UN MASQUE GRAND PUBLIC PAR DEMI-JOURNEE**
- et seulement si elle le souhaite du gel hydroalcoolique, des lingettes désinfectantes (facultatif, le lycée fournit eau et savon à volonté et assure un nettoyage quotidien de tous les espaces utilisés).
- Des mouchoirs en papier à usage unique sont vivement conseillés.

A titre exceptionnel le lycée dotera de masques les élèves qui n'en disposent pas. Ils devront dans ce cas immédiatement passer par la loge.

ENTREES ET SORTIES

Toutes les personnes entrant dans l'établissement devront obligatoirement porter un masque en continu (hors personnels administratifs seuls dans leur espace de bureau individuel),

- pour les personnels, masques fournis et renouvelés par l'employeur, flacon de gel hydroalcoolique fournis par le lycée renouvelés selon les besoins pour chacun des enseignants
- pour les élèves, masques fournis par les familles (ou à titre exceptionnel par le lycée)

Les visiteurs passant obligatoirement par la loge devront systématiquement porter un masque et se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition.

LES GESTES BARRIERES POUR SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES

- Sauf à l'exception du strict temps de repas et de la pratique sportive, porter CORRECTEMENT un masque obligatoire par tous, à raison d'un par demi-journée, dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs.
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant a minima un lavage ou du gel hydroalcoolique à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Lavage soigné de 30 secondes au moins.
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

LA CIRCULATION AU SEIN DU LYCEE

En toute circonstance chaque fois que c'est possible, le respect de la distanciation est préconisé.

Afin de limiter au maximum les temps de circulation ou de stationnement en masse et le brassage des élèves de classes/groupes/niveaux différents à ces occasions, quand c'est possible, l'emploi du temps est ajusté de manière à prioriser le déplacement des enseignants plutôt que celui des élèves.

Les salles de cours étant ouvertes de 7H30 à 17H30 en continu, éviter absolument de stationner au sein des bâtiments, hall d'entrée et couloirs, obligation de se rendre directement dans la salle attribuée, en portant systématiquement le masque .Par sécurité, le « stationnement » est priorisé dans les espaces extérieurs (aérés) en respectant la distanciation de sécurité et le port du masque obligatoire. En cas de pluie, les élèves peuvent utiliser les salles de classes libres et ouvertes dans leur secteur.

ORGANISATION DES RECREATIONS

Pour réduire au maximum le brassage à risque des élèves, ceux-ci pourront rester dans leur salle ou bien passer leur récréation

- dans la grande cour pour les élèves de la SEP et de Seconde
- dans la petite cour pour les élèves de 1^{ère}
- sur la zone de regroupement incendie, sur la pelouse longeant la salle D13 et sur le chemin goudronné entre ces deux lieux pour les élèves de Terminale.

LES REPAS

La mise en place des séparateurs en polycarbonate sur toutes les tables compense l'impossible distanciation dans ce lieu et permet à tous les inscrits de bénéficier des repas préparés par le lycée.

Le port du masque est obligatoire dans la file d'attente, même à l'extérieur, et pour tout déplacement dans le réfectoire.

LES TOILETTES :

Les consignes seront affichées devant chaque bloc de sanitaire ; L'accès sera limité à deux personnes à la fois.

Les sanitaires seront nettoyés quotidiennement. Les distributeurs de savon seront régulièrement contrôlés et réapprovisionnés.

Le nettoyage des mains avant la sortie des toilettes doit être systématique.

LES SALLES DE COURS

Les consignes sanitaires seront affichées dans chaque salle.

L'espace sera organisé de manière à maintenir la plus grande distance entre les élèves.

Afin d'éviter les stationnements à risques dans les voies de circulation et l'utilisation des poignées, les portes des salles seront ouvertes en continu de 7H30 à 17H30. Les élèves doivent se rendre dans leur salle directement, dès leur arrivée.

L'aération des locaux est continue dans la mesure du supportable par rapport au froid, sinon la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classes ainsi que tous les autres locaux occupés dans la journée sont systématiquement aérés par les agents d'entretien le matin avant l'arrivée des élèves et pendant le nettoyage des locaux.

Pendant les interours, pendant chaque récréation et au moment du déjeuner, cette aération par les occupants doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures.

Les occupants sont invités à fermer systématiquement les fenêtres à 16H et 17H s'il n'y a pas de cours ensuite.

Des lingettes de désinfection seront disponibles dans les salles où du matériel est partagé : salles informatiques, laboratoires pour les TP de SVT, PH-CH, Sciences de l'ingénieur, Arts plastiques et le CDI. L'EPS a un protocole spécifique.

Pour chaque cours, aucune mutualisation de matériel ne sera possible, chaque élève doit impérativement venir avec ses propres affaires scolaires dont la blouse en coton personnelle obligatoire pour les TP de sciences.

En « pré-rentrée », les enseignants bénéficieront d'une information systématique concernant les gestes barrière, les règles de distanciation physique et le port du masque. Ils feront respecter ce cadre durant leurs cours, comme les autres personnels en dehors des cours.

LE CDI

Afin d'optimiser une distanciation dans un local où le brassage des élèves est incontournable,

- Neutralisation d'une place sur deux
- Deux emplacements en distribution de gel hydroalcoolique
- Usage priorisé des tablettes personnelles plutôt que les ordinateurs
- Lingettes désinfectantes pour le matériel partagé
- Le prêt de document est toujours possible, les ouvrages empruntés sont mis hors service 24H.

ACCES SPECIFIQUES

LA SALLE DES PROFESSEURS

Difficile à aérer, la partie en rez-de-chaussée reste en fonctionnement uniquement pour l'accès aux casiers et aux photocopieurs, avec un sens de circulation fléché, porte d'entrée et porte de sortie différentes, gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée et à l'étage.

LA VIE SCOLAIRE

fonctionnera comme à l'ordinaire mais avec masque obligatoire et pas plus d'un élève à la fois dans le bureau.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Pour éviter engorgement et attente, ces personnels seront joignables prioritairement directement par Pronote (rubrique « personnels » selon les services, voir note du Proviseur aux parents et aux élèves), par mail ce.0840918s@ac-aix-marseille.fr et par téléphone.

Les échanges sur site se feront de la porte, sans entrer dans le bureau.

Les deux salles d'attente seront organisées de manière à respecter la distanciation sociale, donc en limitant strictement le nombre d'élèves et d'adultes dans le secteur.

L'INFIRMERIE

Madame ABRY, infirmière, assure ses permanences comme d'habitude mais avec un seul élève dans la salle d'attente, le suivant attendant dans le hall. En cas d'urgence et d'attente trop longue à l'infirmerie, se signaler en Vie scolaire.

Dans l'hypothèse où un élève accueilli venait à présenter des symptômes au sein de l'établissement, la conduite tenue serait la suivante : appel sans délai des parents/des responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève.

Celui-ci serait isolé dans une pièce et médicalement surveillé dans l'attente de son retour à domicile, dans le strict respect des mesures protectrices, dont le port de masque.

Le médecin traitant décidera des mesures à prendre et des suites à donner.

Un nettoyage approfondi de la pièce où l'élève a été isolé après un temps de latence de quelques heures, retour possible en classe qu'après avis du médecin traitant.

En cas de diagnostic positif de COVID-19 confirmé par un test, information sera faite aux services académiques qui déterminent les suites à donner.

LES DIFFERENTES SITUATIONS MEDICALES ET SUITES DONNEES SONT MISES EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DU LYCEE.

LES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES, assureront leurs permanences dans leur bureau spécifique. Les entretiens auront lieu uniquement sur rendez-vous pris à l'avance au secrétariat élèves auprès de Madame LAFOND par téléphone ou par Pronote (onglet « personnels »).

Mesdames ARBAOUI et THORON sont par ailleurs joignables par Pronote.

L'ASSISTANTE SOCIALE assurera ses permanences les jours indiqués ultérieurement aux élèves et aux parents. Les entretiens auront lieu uniquement sur rendez-vous pris directement auprès d'elle par Pronote (onglet « personnels », Madame SOUDRE).

LES REUNIONS

Toutes les instances qui peuvent l'être doivent se tenir en distanciel.

Dans tous les cas en présentiel, la tenue de réunions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement doit respecter strictement les consignes sanitaires et favoriser notamment la distance d'au moins un mètre entre les personnes. L'utilisation de gel hydroalcoolique sera systématiquement préconisé à l'entrée.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

- Nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables et bureaux) réalisé au minimum une fois par jour
- Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (tels que poignées de portes) réalisé au moins une fois par jour
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service
- L'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé après une période sans utilisation de 12H sur les 24.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un groupe est permise à l'intérieur des locaux soit par une désinfection minimum soit par isolement 24H des objets utilisés avant réutilisation.

Pertuis le 03/11/2020

Le Proviseur,

Marie-Claude BONAL